

**M. Lalonde:** Évidemment, monsieur le président, je vais considérer le point de vue exprimé par l'honorable député de Joliette (M. La Salle); j'accorde d'ailleurs une sérieuse considération à tous les points qu'il soulève en rapport avec les activités de mon ministère, et ce sera très probablement un sujet qui reviendra sur le tapis dans l'étude de la politique sociale que nous faisons avec les provinces, à l'heure actuelle.

Maintenant, quant au mécanisme qui pourrait être utilisé pour venir en aide aux étudiants entre l'âge de 18 et 21 ans, je suis loin d'être sûr que le régime des allocations familiales soit le plus approprié. Comme l'honorable député le sait, un bon nombre de ces étudiants sont en mesure de travailler, par exemple, durant l'été, et touchent des revenus parfois assez substantiels. Il existe en outre, au niveau académique, un très grand nombre de bourses d'études, qui varient évidemment selon les provinces, et je pense qu'éventuellement nous verrons un bon nombre de provinces élargir leurs systèmes de bourses ou de prêts, ou même s'acheminer vers la gratuité scolaire complète, même au niveau universitaire.

Alors, à mon sens, le principe d'une extension des allocations familiales jusqu'à l'âge de 21 ans, pour un groupe déterminé, devrait sûrement être examiné à la lumière de l'ensemble des programmes sociaux et des programmes d'aide à l'éducation qui existent à l'heure actuelle. Je pense qu'au point de vue priorité, l'honorable député reconnaîtra que la première étape était sûrement celle que nous avons proposée dans le projet de loi déposé à la Chambre au cours du mois de juillet. Il se fait, comme l'honorable député le sait également, beaucoup de pression sur les fonds publics à l'heure actuelle, dans le domaine tout entier de l'assistance sociale, qui est vraiment inadéquate dans de nombreuses régions du pays.

Alors, il faudra examiner la question sous l'angle des priorités générales et des pressions exercées sur les fonds disponibles dans le secteur de la sécurité sociale non seulement au niveau fédéral, mais aussi au niveau provincial.

Alors, je pense qu'il s'agit là d'une question à laquelle je ne pourrais vraiment donner de réponse concrète à ce stade-ci, mais elle sera sûrement étudiée au cours de mes discussions avec mes collègues provinciaux.

[Traduction]

**M. Nowlan:** Monsieur le président, puis-je poser une question au ministre? Je n'ai pas participé au débat et n'ai pas l'intention d'y participer longtemps. Je ne veux pas me laisser distraire par les provocantes remarques politiques du ministre. J'ai écouté le représentant d'Assiniboia essayer d'introduire d'une manière dérobée ce qu'il accuse l'opposition de vouloir introduire directement. Je ne les relèverai toutefois pas dans le présent débat.

J'espère que l'on consignera au compte rendu, au cas où on parlerait d'obstruction systématique, que ce débat a commencé vendredi et s'est poursuivi hier, que la loyale opposition de Sa Majesté a présenté six orateurs et que le NPD, dans ce que l'on pourrait qualifier de tentative d'obstruction au principe du bill, principe de leur proposition favorite, a présenté quatre orateurs.

**M. Bell:** Et le ministre l'a étouffé hier soir.

**M. Nowlan:** Le ministre, particulièrement inquiet, a presque fait une crise à en juger d'après ce qu'il a dit hier soir. En toute objectivité, je désire poser une question au ministre. Lui et ses représentants ne pourront peut-être pas nous donner la réponse aujourd'hui. On pourrait peut-

*Allocations familiales*

être me la donner par lettre ou lorsque nous discuterons d'un autre bill, car le présent bill est provisoire, pour ainsi dire.

Lorsque nous avons parlé du bill sur le Régime de sécurité du revenu familial, j'ai posé une question qui se rattache à ce que le député d'Assiniboia a dit en parlant d'une nouvelle répartition du revenu. Je voudrais savoir comment on y arrivera avec les \$12 d'allocations familiales que l'on donne actuellement et les \$20 que l'on donnera plus tard. Quels seront les effets de toute nouvelle répartition dans les régions et les provinces?

Au Canada, nous avons adopté des politiques économiques régionales, d'autres politiques économiques et des politiques en vertu desquelles l'autorité centrale fournit de l'argent à plusieurs régions du pays. Pour plusieurs raisons, j'aimerais savoir quelles seront les répercussions financières des allocations familiales et des allocations aux jeunes dans les diverses régions ou provinces. Je ne crois pas que ces renseignements se trouvent dans le Livre orange. Si le ministre peut me répondre dès maintenant, je lui en serai reconnaissant; sinon, peut-être pourra-t-il me répondre plus tard.

**M. Lalonde:** Monsieur l'Orateur, je remercie le député des remarques fort généreuses et impartiales qu'il a faites au début de son exposé. Je le prie de consulter l'utile document déposé à la Chambre le 18 avril et intitulé «Document de travail sur la sécurité sociale au Canada». Le tableau 10 à la page 55 de ce document indique, pour chaque province, les montants versés en vertu des allocations familiales et allocations aux jeunes et des régimes de sécurité de la vieillesse et de supplément du revenu garanti.

Étant donné que l'allocation proposée de \$12 ne fera qu'ajouter aux mesures actuelles, et si l'on considère qu'en moyenne, le montant des allocations familiales au Canada est d'environ \$7.21, le député pourra facilement ajouter les pourcentages indiqués à la page 55 du document de travail à ces chiffres et calculer approximativement le montant qui sera distribué dans les diverses régions par suite de l'augmentation.

● (1620)

En ce qui concerne le second aspect du problème soulevé par le député, je lui demande de bien vouloir attendre jusqu'à l'examen du projet de loi qui prévoit un montant de \$20. Dans ce cas, il faudra, de toute évidence, tenir compte du taux moyen de l'impôt payé dans chaque province et région. Bien entendu, ce taux variera en fonction du niveau de revenu des régions et provinces, de sorte que les répercussions de la redistribution seront beaucoup plus grandes sur le plan régional en vertu des augmentations imposables qu'avec cette proposition. Pour le revenu moyen moins élevé, le solde du montant net dont disposerait la famille serait plus considérable.

**M. Nowlan:** Je remercie le ministre. Je me rends compte que le RSRF accordait certainement beaucoup plus de latitude en ce qui concerne son application en dollars et en cents. Je n'en parlerai pas plus longuement aujourd'hui, mais je vais attendre avec impatience l'étude du projet de loi principal. Ce serait fort intéressant si le ministre pouvait traiter ce sujet en profondeur en comité plénier, ou au comité de la santé nationale et du bien-être social, si le projet de loi lui est renvoyé.

**M. Lalonde:** Je le ferai avec grand plaisir. En ce qui concerne la redistribution, les raisons invoquées à la